

2ème TOURNOI PAR EQUIPES DE MONTALIEU

14-15 octobre 2023

REGLEMENT PARTICULIER

1. Le tournoi se déroulera au gymnase de Montalieu (7 terrains) selon les règles de la FFBaD Il est en cours d'autorisation sous le n° de dossier 2300384
2. Le juge arbitre sera Bryan FLORET.
3. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.
4. Le tournoi est ouvert à tous les licenciés de la FFBaD à partir de la catégorie minime de N2 à NC, il comportera au maximum 24 équipes (4 séries de 6 équipes) sous réserve que le tournoi soit complet. Le comité d'organisation en accord avec le JA, se réserve le droit d'organiser un découpage différent dans l'intérêt sportif de la compétition.
5. Chaque équipe est composée de 4 à 6 joueurs et à minima de 2 femmes et 2 hommes. Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine et devra se trouver un nom.
6. Une rencontre = 1 DH - 1 DD - 2 MX. Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte, soit 2 matchs par rencontre. L'ordre des matchs privilégié sera DH/DD/MX2/MX1. Le MX1 doit avoir une côte supérieure ou égale au MX2. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points (2 points d'écart avec maximum 30 points lors des prolongations)
La date limite des inscriptions est fixée au lundi 2 octobre 2023.
La valeur d'une équipe est calculée sur la somme des côtes des 2 meilleurs H et F en double et mixte au **5 octobre, jour du tirage au sort**. Les poules ou séries seront constituées suivant la valeur des équipes.
A l'issue des rencontres, un classement sera effectué pour déterminer les vainqueurs de chaque poule ou série.
Points remportés à l'issue d'une rencontre : 4 matchs gagnés = 5 pts, 3 matchs gagnés = 4 pts, 2 matchs gagnés = 3 pts, 1 match gagné = 2 pts, 0 match gagné = 1 pt
Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres. S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs remportés et perdus sur l'ensemble des rencontres. Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. Si l'égalité persiste de nouveau entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres. Dès que le nombre d'équipes à égalité se limite à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
7. Avant chaque rencontre, les capitaines devront remettre la composition de leur équipe à la table de marque en respectant bien les valeurs des mixtes 1 et 2. **Pour la 1^{ère} rencontre du samedi, les compositions devront parvenir à l'organisateur au plus tard le vendredi 13 octobre.** Les compositions de la 1^{ère} rencontre du dimanche seront à remettre à la table de marque le samedi avant la fin de la 1^{ère} journée.
8. Les droits d'engagement s'élèvent à 100 € par équipe à régler au moment de l'inscription par chèque à l'ordre du MVBC ou virement bancaire.
9. Les volants sont à la charge des joueurs (notion de partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle : RSL Grade 1.
10. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit.
11. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges-Arbitres.
12. Le temps dit « d'échauffement » autorisé sur le terrain est de 3 minutes. (test des volants compris) et ne peut dépasser 5 minutes après l'appel sur le terrain.

13. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté « let » au service deux fois, en jeu il sera compté « faute ». Les filins des paniers de basket seront comptés « let » au service comme en jeu de façon illimitée.
14. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé ou allongé sur décision du juge arbitre.
15. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matchs (l'échéancier) affiché dans la salle est indicatif, il peut être modifié en accord avec le juge-arbitre pour le bien de la compétition.
16. Dans un esprit de convivialité, lors d'une rencontre, le JA peut autoriser, à n'importe quel moment, le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur. Si ce joueur ne fait pas parti de l'équipe (non inscrit mais présent dans la salle), son remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi. Le remplacement ne doit pas modifier l'ordre des équipes dans la poule ou la série. Si le remplacement du joueur n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, les matchs concernés seront comptabilisés comme un WO.
17. Tout forfait intervenant après le tirage au sort devra être justifié auprès de la ligue, par écrit (ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton 37, route du Vercors 38500 St Cassien) ou par mail (sophie.bluy@badminton-aura.org) au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition. Préciser le nom, prénom, numéro de licence et date du tournoi.
18. La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le MVBC à des fins de promotion du club et de son tournoi.
19. Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte d'objets durant les journées de compétition.

Le Juge arbitre : Bryan FLORET.